

Image not found or type unknown



# SITE INDUSTRIEL ET INCENDIE ET RENONCIATION A RECOURS

Par **TADY**, le **28/03/2022** à **10:34**

Bonjour, le propriétaire d'un site industriel, louant une partie de son bâtiment à la gestion de l'informatique, contrat infogérance, doit se prémunir des actions en recours, au travers du bail commercial. Une clause de renonciation à recours réciproque est posée.

En cas d'incendie la responsabilité du preneur peut être elle quand même recherchée en cas de faute, notamment le non respect des mesures de prévention incendie ?